



## COVID-19 – ST Microelectronics

### La DIRECCTE fait une inspection du site de Crolles

Mardi 21 avril, le Directeur de la DIRECCTE Isère ainsi que l'Inspectrice du Travail, affectée au suivi de ST Microelectronics Crolles ainsi que d'autres boîtes du même secteur, ont procédé à une inspection du site.

Cette inspection fait suite à la procédure de Danger Grave et Imminent (DGI) toujours en instruction et déclenchée par la CGT le 18 mars alors que la direction de ST Crolles n'avait mis en place aucune mesure substantielle de prévention relative au risque biologique covid-19.

Depuis le 18 mars, le DGI a pour effet de pousser la direction à prendre des mesures de prévention, sous l'œil vigilant de la DIRECCTE qui a adressé plusieurs rapports à la direction de ST Crolles relevant les points de sécurité et de santé à améliorer ou à mettre en place.

Le directeur de la DIRECCTE et l'Inspectrice du Travail ont rencontré la direction et les organisations syndicales. Un tour du site de ST Crolles « préparé à quatre épingles » par la direction a aussi été organisé.

Lors de l'entrevue avec toutes les organisations syndicales, la CGT a évoqué brièvement le contexte du déclenchement du DGI mais surtout la situation actuelle et ses points de vigilance :

- Des mesures de prévention ont été progressivement mises en place par la direction de ST mais il est à noter que toutes ne sont pas respectées rigoureusement dans la durée, à la vue des situations de travail différentes suivant les unités de production, les zones et la configuration du site de Crolles...
- Malgré un accord de réduction d'effectifs glorifié par la direction et ses chantres, il est à noter que les 50% d'effectifs évoqué dans l'accord ne sont qu'un plancher. Le constat sur le terrain, c'est que le nombre de personnes en salle blanche ne fait qu'augmenter de semaine en semaine. L'activité reprend plein pot avec une production à 90% de sa capacité pour l'unité de fabrication CR300 et un plan quotidien d'installations machines pour les jours à venir. Augmenter l'effectif présent sur site et l'activité de production vont évidemment à l'encontre de la mesure de confinement visant à limiter les contacts entre les personnes afin d'éviter que le virus ne se propage.
- Les contrats précaires, tels les intérimaires ne bénéficient pas ou très peu des conditions de rotation des effectifs les exposant davantage que le personnel ST au risque de contamination.
- Plusieurs zones sont particulièrement à risque sur le site de Crolles : les lieux de restauration, les sas habillage /deshabillage et certaines zones techniques comme le basement (atelier de pompage et traitement des gaz salle blanche), par exemple. Ces zones concentrent de nombreux contacts entre les personnes et la configuration est telle que les gestes barrières peuvent difficilement être respectés. Les interactions inter équipes sont nombreuses mais aussi avec les sous-traitants ou équipementiers dont la direction refuse toujours de nous donner le nombre.

L'annonce d'un potentiel déconfinement pour le 11 mai ne doit pas conduire à relâcher les mesures de prévention en termes de santé et de sécurité des salarié-e-s sur le site de ST Crolles. Et dans notre intervention auprès de la DIRECCTE, alors que la direction de ST était aussi présente, nous avons donc appelé à la mise en sécurité des salarié-e-s mais aussi à la prudence sur la tendance observée de l'augmentation de l'activité.

A l'issue de l'inspection organisée le mardi 21 avril, le directeur de la DIRECCTE a indiqué qu'il allait dresser un bilan et qu'il ferait un retour ultérieurement, à la direction de ST comme aux organisations syndicales.

Crolles, le 22 avril 2020

Contact CGT ST Crolles : David MAJEWSKI délégué syndical : 06 88 08 26 58